



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

1^{er} décembre 2021 - 18H30

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Date de la séance : 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration : 5

Absent : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,

Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjointes,

M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Eric CHEVALEYRE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Véronique FAUCHER, M. Vincent MIOLANE, Mme Aurélie PASCAL, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- Mme Corinne ROMEUF à M. Serge BATISSE,
- M. Marc REYROLLE à Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE,
- Mme Yvette BOUDESSEUL à Mme Véronique FAUCHER,
- M. David BOST à Mme Véronique FAUCHER,
- M. Philippe PINTON à M. Vincent MIOLANE.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

Ordre du jour

I- Intercommunalité

1-1 Protocole d'accord entre la Commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez dans le cadre du transfert de la compétence abattoir

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h38.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal :

II- Administration

2.1 Motion Centre Hospitalier

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Guy GORBINET indique que des médecins devraient signer des contrats pour prendre des postes au centre hospitalier.

3 candidats sont dans la « short liste » pour le poste de directeur THIERS-AMBERT.

M BEAUVAIS, nommé au CHU Clermont Fd, assure l'intérim à la direction de Thiers Ambert du 1/12/2021 jusqu'à la nomination du nouveau directeur (directrice)

Il informe également qu'une manifestation aura lieu le 4 décembre à 14 heures pour défendre l'hôpital d'Ambert. Il aurait aimé que les élus soient consultés avant de choisir cette date car cette manifestation a lieu le même jour que la « Sainte-Barbe » des sapeurs-pompiers.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

En préalable à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Guy GORBINET souhaite apporter des informations aux conseillers municipaux :

- 1- **ABATTOIR** : concernant le protocole de l'abattoir, il aurait souhaité l'envoyer aux conseillers municipaux plus tôt mais les échanges avec la Préfecture et la Sous-Préfecture ont eu lieu jusqu'au 1/12/2021.

Christine SAUVADE demande si on pourra comparer les versions du 29/11 et du 1/12/21

Guy GORBINET répond de manière positive à cette question et précise qu'il y a peu de modifications, elles seront énoncées avec chaque article.

- 2- **ARS-COVID** : les services de l'ARS organisent un dépistage massif à la mairie d'accueil le jeudi 2 décembre de 9H00 à 18H00 (tests antigéniques puis tests PCR pour les personnes positives) Le nombre de cas sur le territoire est plus important que lors des précédentes vagues.

- 3- **CONSEIL MUNICIPAL** : Guy GORBINET propose de réfléchir à la possibilité de faire le prochain conseil municipal du 17 décembre à la salle « Ambert en Scène » afin de respecter les recommandations sanitaires.

I Intercommunalité

En préalable au vote du protocole d'accord entre la commune d'Ambert et la Cocom ALF dans le cadre du transfert de la compétence abattoir, Guy GORBINET indique qu'il a souhaité inviter MM. Johan ROUGERON, DGSA Cocom ALF, qui a travaillé avec la commune sur le protocole d'accord et qui pourra donner des explications et Stéphane CHALIER, directeur de la régie de l'abattoir, qui est arrivé le 2 novembre 2021 à l'abattoir.

Il précise que le protocole d'accord sera également à l'ordre du jour du prochain conseil.

Christine SAUVADE demande à Guy GORBINET d'énumérer les dernières modifications.

Guy GORBINET commence donc la lecture du document article par article en précisant les modifications apportées.

Michel BEAULATON aurait aimé avoir le tableau RH de l'abattoir sans les noms des agents.

Guy GORBINET répond qu'il a souhaité l'enlever et précise qu'il a 8 agents ce qui correspond à environ 5 temps plein.

André FOUGERE aurait souhaité connaître les salaires des agents.

Brigitte ISARD répond que concernant les salaires on ne peut pas les donner par rapport au RGPD.

Véronique FAUCHER rétorque que l'on ne sache pas qui fait quoi c'est bien, qu'on sache le nombre de salariés à l'abattoir c'est bien mais savoir qui travaille à l'abattoir ça serait bien aussi. Elle ajoute : qu'on ne nous donne pas la rémunération des employés ni les contrats de travail je veux bien l'admettre mais qu'on ne veuille pas nous donner les noms des agents municipaux de l'abattoir qui sont des salariés ce n'est acceptable.

Guy GORBINET répond que selon la législation RGPD il n'avait pas le droit.

Véronique FAUCHER fait remarquer que la liste nominative est communicable d'autant plus que nous ne demandons pas d'information à caractère personnel (se référer à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)).

Guy GORBINET autorise M CHALIER à donner le nom des salariés et lui demande de se présenter et de donner des informations sur le fonctionnement de l'abattoir.

Liste du Personnel :

- 1 secrétaire à temps partiel,
- 1 directeur d'exploitation à temps complet,
- 1 directeur de la régie
- 2 opérateurs à temps complet,
- 1 opérateur de chaîne à 30 heures,
- 1 opérateur de chaîne à 10 heures,
- 3 intérimaires sur chaîne à temps complet mais en fonction des besoins,
- 1 agent en accident du travail,
- 1 agent en arrêt longue maladie.

Christine SAUVADE indique que dans le personnel de l'abattoir il faut parler également des agents communaux des services techniques qui interviennent dans la structure .Ceci correspond à un équivalent temps plein sur l'année (1 607 heures) et demande comment ça va se passer lors du transfert.

Guy GORBINET répond qu'une convention sera conclue entre la commune et la Cocom ALF pour que les agents communaux continuent à intervenir sur l'abattoir comme ils le font actuellement .Il est bien évidemment que la Cocom ALF rémunérera la commune pour ce service.

Michel BEAULATON demande au niveau de la priorisation du travail des services techniques, quelle va être la ligne de conduite : travail communal en premier ou interventions sur l'abattoir.

Guy GORBINET répond que les interventions sur l'abattoir faites actuellement par les agents de la commune, se feront exactement de la même manière pour la Cocom ALF. Jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas de problème.

Christine SAUVADE souligne qu'actuellement c'est l'employeur le donneur d'ordre, après ça sera la Cocom ALF et qu'il faut que les choses soient carrées.

Christine SAUVADE demande qui paye les taxes foncières et à quoi correspondent les 43.000 € d'attributions de compensation.

Guy GORBINET répond que les attributions de compensation versées par la commune à la Cocom ALF seront précisées lors de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui devra se réunir dans les 9 mois après la prise de compétence.

Les 43000€ correspondent à une estimation. Il précise qu'actuellement il y a 3 emprunts, dont 2 qui vont arriver à échéance et le 3^{ème} en 2032. Concernant la taxe foncière, c'est la Cocom ALF qui la paiera.

Guy GORBINET demande à Johan ROUGERON de donner des explications supplémentaires sur cette estimation.

Christine Sauvade demande combien de temps seront versées les attributions de compensation.

Johan ROUGERON répond que tout dépendra de l'avenir de l'abattoir (rénovation ou nouvel outil).

A la fin des informations données, Johan ROUGERON indique qu'il faut bien comprendre que la ville d'Ambert s'occupe du passé (jusqu'au 31/12/2021) et que la Cocom ALF prend en charge le futur (à partir du 01/01/2022).

Christine SAUVADE demande qui touchera la taxe d'abattage ?

Guy GORBINET répond qu'elle sera perçue par la Cocom ALF qui exploite l'outil à partir du 1/01/2022.

Stéphane CHALIER encourage les élus à venir visiter l'abattoir. Concernant l'avenir de l'abattoir, il explique que celui de Brioude était dans la même situation en 2008 (vieillissant avec du matériel qui n'avait pas été assez renouvelé).

13 ans après, il se porte très bien avec une bonne rentabilité.

1.1 Protocole d'accord entre la Commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez dans le cadre du transfert de la compétence abattoir

Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de commune Ambert Livradois Forez sera compétente pour exercer la mission de gestion de l'abattoir située à Ambert. Une régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière sera chargée de l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial que constitue la gestion des abattoirs et l'atelier de découpe. En vertu des articles L2221-1 et R 221.1 du CGCT, pour gérer la régie intercommunale de l'abattoir, le service public à caractère industriel et commercial nécessite la création d'un budget annexe spécifique.

Le protocole d'accord a pour objet de régler les relations entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez durant la phase de réflexion nécessaire au choix entre réhabilitation de l'existant ou de construction d'un abattoir neuf.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour, une voix contre (Michel BEAULATON) et Christine SAUVADE ne prenant pas part au vote, décide :

- D'approuver le protocole d'accord annexé établi entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

I Administration

2.1 Motion centre hospitalier

Monsieur le Maire expose :

Tout d'abord, le Conseil municipal d'Ambert tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation de la population, des personnels soignants et de leurs syndicats, des collectifs et associations (DEHBA, CDDSP), des élus du territoire, qui a permis la réouverture rapide des services d'urgences de l'hôpital d'Ambert. Des milliers de personnes dans les cortèges, de multiples interventions des élus, une réunion publique avec plusieurs centaines de participants : tout cela a concouru à ce succès.

L'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins, et le CHU met à disposition des médecins urgentistes.

Nous nous félicitons de ces décisions.

La situation de l'hôpital reste cependant fragile et structurellement préoccupante. Il faut rapidement finaliser le projet médical de l'établissement.

Nous avons vu en quelques décennies se dégrader la situation : fermeture de la maternité en 2006, fermeture du bloc opératoire la nuit, les week-ends et les jours fériés en 2008, la fin des activités de chirurgie en hospitalisation complète en 2013 et aujourd'hui les menaces pèsent sur le SMUR et les urgences.

A ces difficultés, s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes, en partie due au numérus clausus mis en place depuis les années 70, ainsi que le manque de personnels soignants – infirmier(e)s, aides-soignant(e)s- qui d'année en année s'aggrave.

En fait c'est l'ensemble du système de santé du Livradois-Forez qui se fragilise.

Il est indispensable de donner à l'hôpital des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable et serein. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'Etat -- à travers l'ARS -- garantissant le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et de maillage du territoire en offre de soins.

Les collectivités locales sont prêtes à aller dans ce sens mais ne peuvent pas seules mettre en œuvre cette politique de santé : le rôle de l'Etat est essentiel à la réalisation de cet objectif.

Le Conseil municipal demande donc à l'Etat de travailler à la mise en œuvre d'une telle politique en concertation avec l'ensemble des partenaires. Nous sollicitons une rencontre avec les services de l'ARS pour définir les modalités de ce travail. Il y va de l'attractivité et de l'avenir de notre territoire rural.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la motion telle qu'énoncée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.